

Projet de liaison routière Fos - Salon

Synthèse du Dossier de saisine de la CNDP

Juin 2019

OBJET ET HISTORIQUE DU PROJET

Les premières réflexions autour d'une liaison Fos-Salon émergent dans les années 1960, au moment de l'aménagement du Port Autonome de Marseille et de la zone industrialo-portuaire (ZIP) de Fos-sur-Mer. Les études relatives à une liaison A56 entre l'A55 (Marseille / Martigues) et l'A54 (Salon-de-Provence / Arles) sont lancées en 1970 et cet aménagement est **déclaré d'utilité publique en novembre 1976**. Cette liaison sera partiellement **réalisée dans les années 80 lors de la construction de la RN569** en chaussée bi-directionnelle.

Le dynamisme économique du pourtour de l'étang de Berre (plateforme logistique Clésud à Miramas, plateforme maritime Fos 2XL au sein Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), pôle aéronautique et zone logistique militaire à Istres) a relancé le projet d'une liaison routière offrant un plus haut niveau de service.



Le projet de liaison Fos-Salon est prévu dans les objectifs 2030 de la Commission mobilité 21 et figure dans les projets cités dans l'exposé des motifs de la Loi d'Orientation sur les Mobilités. Ce projet a fait l'objet d'un dossier d'études d'opportunité complété en 2018, afin de tenir compte des recommandations du Conseil d'orientation des infrastructures (COI), avant saisine de la Commission nationale du débat public (CNDP).

Le projet de liaison Fos-Salon consiste donc en l'aménagement d'une infrastructure routière d'environ 25km permettant d'améliorer la connexion de la zone portuaire à l'autoroute A54 et la desserte locale du territoire.

Plusieurs partis d'aménagement ont été étudiés pour ce projet :

- une option autoroutière initiale intégrant le contournement de Fos-sur-Mer découlant des recommandations de la Commission mobilité 21 ;
- une option autoroutière intermédiaire (sans contournement de Fos) découlant des recommandations du COI ;
- une option non autoroutière découlant des recommandations du COI.

- ▶ ***Le 10 avril 2019, au vu de son montant prévisible d'opération supérieur à 300 M€ HT, Mme la ministre chargée des transports a saisi la CNDP conformément à l'article L121.8 du code de l'Environnement.***
- ▶ ***Le 7 mai 2019, la CNDP a décidé de l'organisation d'un débat public. Cette décision a été publiée au JORF le 16 mai.***
- ▶ ***Le 5 juin 2019 : la CNDP a désigné M. Jean-Michel Fourniau en tant que président de la CPDP.***

LE CONTEXTE TERRITORIAL

Le projet se développe sur cinq communes : Salon de Provence, Grans, Miramas, Istres et Fos-sur-Mer. Ces communes font partie de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, créée en 2016 par fusion de six Établissements Publics de Coopération Intercommunales – une communauté urbaine et cinq communautés d'agglomération – et regroupant 92 communes et 1 870 000 habitants.

LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE ET DEMOGRAPHIQUE

Dans le périmètre d'étude (territoires de Salon, Grans, Miramas, Istres et Fos), la population totale s'élève à 130 800 habitants en 2011, en augmentation sensible de +3,4% par rapport à 2006.

De nombreuses zones d'activités économiques sont situées dans le périmètre d'étude (56 000 emplois sur l'aire d'étude), en particulier la ZIP de Fos-sur-Mer, la base aérienne BA125 d'Istres, la zone logistique de Clésud, la gare de triage de Miramas, le pôle aéronautique d'Istres, la zone industrialo-portuaire de Lavéra ou encore les diverses zones commerciales. Ces zones d'activités sont ainsi les vecteurs des principaux déplacements domicile-travail et génèrent d'importants trafics de poids-lourds (logistique, fret...) en lien direct ou indirect avec la ZIP.

Le **Grand Port Maritime de Marseille** (GPM), constitué des Bassins Est à Marseille et des Bassins Ouest à Fos, est en tonnage de marchandises le **1^{er} port français**, le **5^{ème} port européen** (2^{ème} il y a 20 ans) et le 41^{ème} port mondial. C'est le 3^{ème} port mondial en matière d'hydrocarbure, grâce à son réseau de pipelines, mais il est au-delà de la 50^{ème} place mondiale pour les conteneurs.

Dans un contexte de croissance continue du trafic maritime, le GPM dispose d'atouts par rapport à ses principaux concurrents en Méditerranée, comme des réserves foncières importantes ou de **bénéficier des trois modes de transport** : les marchandises peuvent être pré et post-acheminées par la route, le fer et la voie d'eau. Par ses connexions multimodales, le port de Marseille – Fos dispose d'un vaste hinterland national et européen et constitue un atout économique majeur pour la France. En particulier, le développement de la logistique et du transport de conteneurs constitue un des principaux relais de croissance et de création d'emplois.

Le fort dynamisme du port peut s'illustrer par la croissance forte et continue du trafic conteneur depuis 7 ans (atteignant 1,4 millions d'EVP en 2018) en cohérence avec les orientations stratégiques du GPM.



Zone industrialo-portuaire de Fos



Distriport (bassins ouest du GPM)

Les espaces agricoles sont également une composante importante dans l'économie du territoire ; l'agriculture représente 28% de la superficie du SCoT Agglopôle Provence. Sur le secteur d'étude, des zones agricoles à enjeu fort comprenant des cultures (foin de Crau AOC, prairie irriguées etc...) sont localisées principalement sur Miramas et Grans.

L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

Le périmètre d'études présente des espaces très contrastés en matière d'occupation et usage des espaces. Ainsi, malgré son caractère fortement industrialisé, le périmètre d'étude abrite une véritable richesse écologique.

> *Les milieux naturels*

La zone d'étude s'inscrit dans un contexte écologique particulier, riche et à la fonctionnalité relativement bien préservée faisant l'objet de protections réglementaires :

- Réserve Naturelle Régionale de « Poitevine regarde venir »
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de la « Crau » et de la « Crau sèche »
- Réserve Naturelle Nationale de « Coussouls de Crau »
- ZPS (zones de protection spéciale) des Etangs de Istres-Fos.



> *Les nuisances sonores*

La localisation des principaux axes de déplacement, réseaux routiers et ferrés à proximité des zones urbanisées est source de nuisances sonores localement importantes pour les populations. On dénombre ainsi environ 4000 bâtiments sensibles exposés (habitations, établissements de santé, écoles). La présence des zones de bruit des pistes de la base aérienne, au sud d'Istres et au nord de Fos, accentue ces nuisances.

> *La pollution de l'air*

La qualité de l'air est un enjeu majeur sur le territoire. En effet, la concentration des industries, de la production et distribution d'énergie et l'importance des trafics routier, maritime et aérien affectent la qualité de l'air et répandent des panaches de pollution allant de la Camargue au Luberon. Bien que le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie montre une amélioration globale de la qualité de l'air entre 2006 et 2013, l'indice de la qualité de l'air reste en 2019 moyen à médiocre 45% du temps et mauvais 5% du temps.

> *La nappe de la Crau et l'alimentation en eau potable*

L'aire d'étude est située en partie sur la nappe de la Crau ; aquifère de faible profondeur (4 à 10 m), il est exploité pour l'alimentation en eau potable de 270 000 habitants sur 11 communes dont Fos sur

Mer, Istres, Miramas, Grans, Salon de Provence et Arles. La recharge de la nappe se fait à 70 % par le réseau d'irrigation des foins de Crau, le reste étant assuré par les précipitations. Par ailleurs, la faible profondeur de la nappe dans le secteur du fuseau d'étude lui donne un caractère très vulnérable à la pollution de surface.

> *Le risque industriel*

L'aire d'étude est particulièrement concernée par le risque industriel induit par les activités qu'elle héberge. Ainsi, sept installations industrielles dangereuses sont recensées au sein du périmètre d'étude et dotées d'un Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt), principalement à Fos-sur-Mer.

LE RESEAU DE DESSERTE MULTIMODAL DU TERRITOIRE

> *Réseau viaire*

Le territoire s'inscrit à proximité de plusieurs autoroutes : l'A54, l'A7 et l'A55 ; Toutefois, la ZIP et les agglomérations urbaines n'y sont pas connectées par des infrastructures performantes. Il est également desservi par des infrastructures du réseau routier national, principalement la RN568 et la RN569.

Par ailleurs, l'axe RN569 est destiné à recevoir un réseau de *cars à haut niveau de service* et aura une connexion avec le *bus à haut niveau de service* (BHNS) développé par la Métropole.

> *Voie ferrée*

Le territoire est doté de lignes ferrées qui accueillent à la fois le trafic de voyageurs et le trafic de marchandises. Ces convois différents empruntent les mêmes voies avec une priorité au trafic de voyageurs.

Le réseau ferré interne de la ZIP, dédié au fret, présente une capacité disponible importante sur les bassins Ouest du port (Fos). **Les projets du GPMM prévoient de faire évoluer la part modale du ferroviaire sur le trafic containers de 6 à 15% entre 2012 et 2030** (cette part a d'ores et déjà évolué : 11% en 2018).

> *Voie d'eau*

L'un des atouts du port de Marseille-Fos sur ses bassins Ouest est sa liaison directe au Rhône, fleuve traversant la moitié Sud-Est- de la France du nord (Port de Lyon) au sud (Port de Fos) via le canal du Rhône à Fos (voie navigable à grand gabarit). **Les projets du GPMM prévoient de faire évoluer la part modale fluviale de 9 à 10% entre 2012 et 2030 pour le trafic containers.**

ENJEUX DE MOBILITES ET DE DEPLACEMENTS

UN RESEAU ROUTIER CONGESTIONNE

Au regard des perspectives d'évolutions socio-économiques du territoire, à l'horizon 2030 **une augmentation très significative des déplacements au sein du périmètre étudié est prévisible.** Ainsi, en 2030, sur la RN569 à hauteur d'Istres le trafic devrait croître de 21% pour atteindre 39 500 véhicules/jour environ. En effet, bien que la part modale du ferroviaire tendra à augmenter très sensiblement du fait des projets en cours, le fonctionnement propre à la couronne logistique de la ZIP générera une augmentation de trafic.

La congestion déjà importante actuellement va s'amplifier car les caractéristiques de l'axe RN569 ne permettront pas d'absorber une augmentation des trafics prévue. L'aggravation de la congestion de la RN569 se traduira par un **allongement de l'heure de pointe et une propagation des perturbations de circulation au réseau de voiries secondaires.**



Cette saturation du réseau **ne permet pas d'offrir une bonne desserte de la ZIP de Fos et dégrade les conditions de vie (nuisances, pollutions...) des riverains et habitants des communes traversées.** Elle pénalise également la desserte des communes de Miramas, Istres et Fos-sur-Mer.

UN RESEAU ROUTIER ACCIDENTOGENE

Le réseau routier actuel présente un taux d'accident deux fois supérieur au taux de référence pour ce type de voie, notamment sur la RN569 et la RN568 Nord. Cette accidentologie s'explique notamment par les caractéristiques techniques des itinéraires (route bidirectionnelle, carrefours à niveau, accès directs à la voirie) qui ne sont pas adaptées aux trafics supportés. Le fort taux de poids lourds contribue à expliquer la gravité des accidents. La section centrale de la RN569 constitue la section la plus dangereuse du secteur d'étude, avec un taux d'accident mortel de 66 % (pour une référence de ce type de voie à 25%).

Accident impliquant un poids lourd sur la RN569



UN RESEAU ROUTIER SOURCE DE NUISANCES POUR LES POPULATIONS

La fréquentation du réseau routier du territoire, notamment par les nombreux poids lourds transitant depuis ou vers la ZIP, couplée à la localisation de ces axes routiers à proximité des centres urbains des communes de l'ouest de l'étang de Berre sont sources de nuisances importantes pour les riverains. Ces nuisances sont principalement de deux ordres :

- ▶ **exposition aux nuisances sonores ;**
- ▶ **exposition à la pollution de l'air.**

PROJET DE LIAISON FOS-SALON ET REPONSE AUX ENJEUX DU TERRITOIRE

LE CHOIX DU PROJET ROUTIER

Afin de répondre aux perspectives de croissance démographique et économique du territoire et de développement du GPMM, le développement d'un réseau de transport diversifié et fiable est une nécessité. Ainsi, les trois modes de transport (fluvial, fer et route) offrent une complémentarité multimodale nécessaire et garante du développement de l'ouest de l'étang de Berre.

Si les modes ferroviaires et fluviaux présentent des capacités importantes capables de répondre pour partie au développement du GPMM (transport longue distance), le réseau routier actuel ne sera pas en mesure d'absorber la totalité de la hausse de trafic générée par les besoins de transport à courte distance (inférieurs à 200 km) et au fonctionnement de la couronne logistique de la ZIP.

Un projet routier apporte de ce fait une réponse pertinente et adaptée aux besoins de développement du GPMM tout en assurant une desserte adéquate du territoire proche. Il devrait permettre en outre de réduire certaines nuisances identifiées sur le territoire tant en matière de sécurité routière qu'en matière de qualité de vie pour les riverains ou d'impacts des infrastructures existantes sur l'environnement.

LES OBJECTIFS DU PROJET

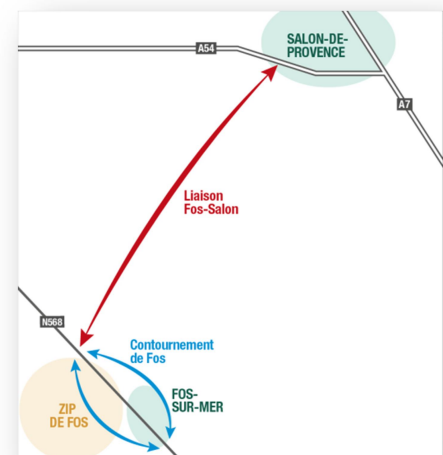
Le projet de Liaison Fos-Salon poursuit quatre objectifs répondant aux enjeux du territoire en matière de mobilité et de déplacement :

- ▶ Desservir la ZIP et le port de Fos-sur-Mer avec un niveau de service performant
- ▶ Desservir de manière optimisée le territoire en intégrant une composante multimodale
- ▶ Augmenter le niveau de sécurité routière du réseau pour les usagers
- ▶ Réduire les nuisances aux populations et les impacts sur le cadre de vie.

LES OPTIONS DE PROJET

Les aménagements proposés se déclinent en deux types de fonctions :

- la liaison entre Fos-sur-Mer et Salon-de-Provence permettant de décongestionner la desserte du territoire et améliorer la liaison de la ZIP avec l'A54
- le contournement de Fos-sur-Mer dont l'objectif est d'éloigner des populations les sources de nuisance.



> Les fuseaux d'étude de la liaison Fos-Salon

L'aire d'étude du projet a été scindée en trois sections correspondant :

- au raccordement Nord vers l'A54, suivant 3 fuseaux A, B, C
- à la partie centrale comprise entre le Nord de Fos-sur-Mer et le Nord de Miramas ;
- au raccordement Sud jusqu'à la ZIP de Fos-sur-Mer suivant 3 fuseaux 1, 2, 3.

Entre Fos et Salon, seuls les raccordements Nord et Sud prévoient des tracés neufs. La section centrale (17 km) située dans les emprises de la RN569 fait l'objet d'un aménagement sur place.

> Les fuseaux d'étude du contournement de Fos

Trois fuseaux supplémentaires correspondant aux grandes variantes de contournement de l'agglomération de Fos sont également définis :

- aménagement sur place (ASP) de la RN568,
- aménagement des voies portuaires (VP) avec ou sans modification de tracé,
- création d'une voie nouvelle – barreau des étangs (BE) – pour contourner Fos-sur-Mer par l'Est.

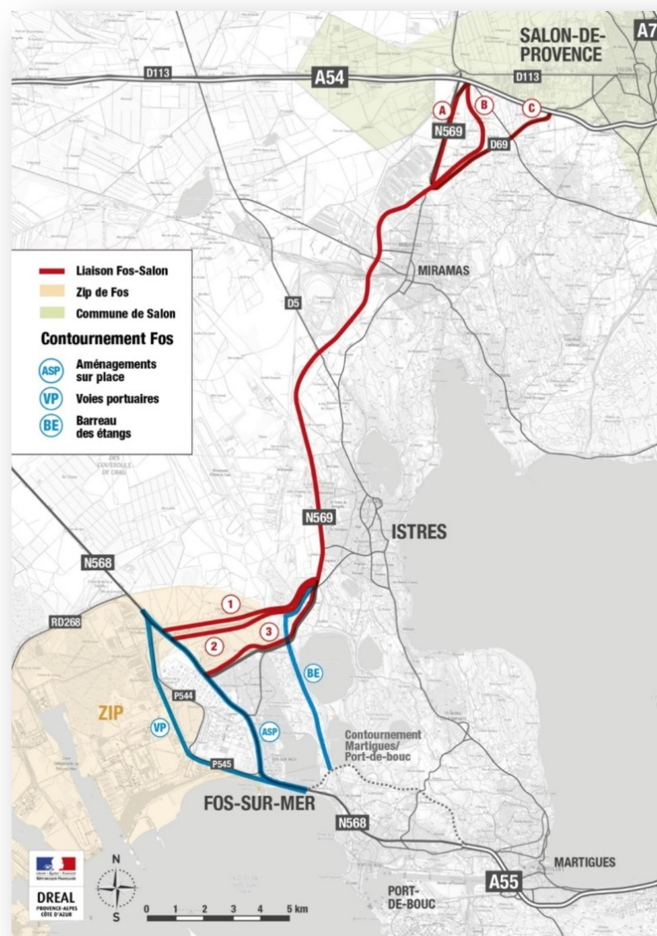
> Caractéristiques des aménagements projetés

Plusieurs options de projet contrastées (combinaisons de fuseaux) sont définies. Chaque option se caractérise par : un parti d'aménagement (autoroutier ou non), des options de passage pour chaque section et un principe pour contourner Fos-sur-Mer.

Options autoroutières : l'infrastructure envisagée est ici une autoroute de type urbaine à 2 x 2 voies permettant une vitesse de 110 km/h éventuellement abaissée à 90 km/h au droit des zones urbaines.

Option non autoroutière : l'infrastructure envisagée est une route à 2 x 1 voie à chaussées séparées comprenant une voie par sens de circulation avec des sections à 2 x 2 voies et des carrefours dénivelés lorsque le trafic le nécessite. La vitesse y est limitée à 90 km/h. Elle répond aux caractéristiques d'une voie express. Concernant le contournement de Fos, cette option privilégie un réaménagement de la RN568 et des voies portuaires sans modification significative de capacité.

Option autoroutière intermédiaire : cette option reprend les caractéristiques de l'option autoroutière pour les sections Nord et centrale (l'extrémité desservant le GPMM étant aménagée à 2 x 1 voie). Concernant le contournement de Fos, elle privilégie un réaménagement sur place de la RN568 et des voies portuaires, sans modification significative de capacité.



L'ESTIMATION DU PROJET

Les coûts d'investissement globaux du projet aux conditions économiques de 2015 sont **compris entre 272 M€ TTC et 533 M€ TTC** selon l'option considérée.

<i>COUT EN M€ TTC</i>	Autoroutière Voies Portuaires	Autoroutière Barreau des Etangs	Autoroutière Aménagement sur Place	Autoroutière Intermédiaire	Non autoroutière Voie Express
Liaison Fos-Salon	385	386	385	328	203
Contournement de Fos	148	138	88	69	69
Total	533	524	473	397	272

LES OPTIONS DE CONCESSION

L'ensemble des options de projet présentées ci-avant, et leur évaluation, ont été étudiées dans l'hypothèse d'une infrastructure non concédée. Néanmoins, au stade des études d'opportunité, deux options de concession ont été étudiées :

- **une concession intégrale portant sur la totalité du linéaire du projet,**
- **un adossement correspondant à une mise en concession partielle ne concernant que le raccordement Nord du projet à l'A54.**

Ces options sont envisageables d'un point de vue technique et juridique, sous certaines conditions. Les études de concessibilité seront approfondies lors des phases ultérieures du projet, sur la base d'un modèle de trafic plus adapté à l'effet d'une mise à péage sur l'attractivité de l'infrastructure.

LES EFFETS DU PROJET

En matière de rentabilité socio-économique, les évaluations effectuées attestent que pour toutes les variantes, les avantages actualisés constitués principalement des gains de temps, de consommation de carburant et de réductions des nuisances, compensent les coûts d'investissement et d'exploitation actualisés. **Le projet est donc rentable d'un point de vue socio-économique quelle que soit l'option de projet retenue.**

> *Fluidification du trafic*

La réalisation de la liaison Fos-Salon quelle que soit l'option de projet, en lieu et place de l'actuelle RN569, permet d'augmenter la capacité de cet axe structurant Nord-Sud. Ainsi, **sur tout le linéaire de la liaison Fos-Salon, l'écoulement est globalement fluidifié.**

> *Gain de temps*

Le gain de temps pour rejoindre la ZIP depuis l'A54 est d'environ un quart d'heure à l'heure de pointe. Pour la globalité des flux, le projet permet un gain de temps moyen de l'ordre de 13% par rapport à la situation de référence. Parallèlement, l'amélioration du système d'échanges permet d'irriguer

convenablement le territoire, et, plus globalement, **d'améliorer la desserte des communes de l'Ouest de l'Etang de Berre.**

> **Amélioration de la sécurité routière du réseau pour les usagers**

Globalement, le nombre d'accident par rapport au scénario de référence est inchangé mais leur gravité est diminuée de moitié. **Le projet permet ainsi une amélioration de la sécurité routière sur les principaux axes du territoire.** Selon l'option de projet retenue, les gains monétarisés en matière de sécurité routière sont compris entre 37,7 M€ et 43,5 M€ environ par rapport au scénario de référence.

> **Renforcement de l'attractivité du territoire**

Les effets du projet sur les déplacements se répercuteront directement sur les activités économiques du territoire. L'amélioration des conditions d'accès à la ZIP permettra ainsi de **renforcer la compétitivité des infrastructures** portuaires et logistiques. Le projet est également **favorable à l'ensemble des pôles d'activités du territoire**

> **Amélioration du cadre de vie des habitants**

La réalisation de la liaison Fos – Salon s'accompagnera d'une **réduction des trafics à l'intérieur des agglomérations** (notamment Fos-sur-Mer) avec une **réduction de l'exposition des riverains aux nuisances sonores et aux polluants générés par la circulation**, dans un contexte marqué par de fortes nuisances dues aux activités industrielles de la zone d'étude.

A ce titre, **le projet intègre le projet de liaison rapide interurbaine du SMEGTU (syndicat mixte des transports Ouest Etang de Berre)** prenant en compte la possibilité d'échanges avec les futurs *bus à haut niveau de service* de Miramas et d'Istres. La réalisation de la liaison Fos-Salon est une opportunité pour y faire circuler des *cars à haut niveau de service*.

> **Les effets sur les zones sensibles du territoire**

Les effets du projet sur ces zones sensibles dépendent des fuseaux considérés. D'une manière générale le projet sera à l'origine d'effets positifs :

- amélioration de la qualité des rejets dans le milieu naturel grâce à la mise à niveau de l'assainissement des routes aménagées avec bassins de rétention et de dépollution.
- localement, amélioration des perspectives paysagères et opportunité de rétablissement des continuités écologiques.

Le projet engendrera également des effets négatifs :

- perturbation et/ou destruction du milieu naturel,
- consommation d'espaces agricoles et fragmentation du territoire,
- destruction de bâtis,
- exposition accrue aux risques technologiques pour certaines options (fuseau voies portuaires).

LE DEBAT PUBLIC SUR LE PROJET DE LIAISON FOS-SALON

Le territoire de l'ouest étang de Berre présente de forts enjeux à l'échelle métropolitaine et nationale. Il est le lieu de nombreux projets structurants pour la Métropole Aix-Marseille Provence.

Le débat public donnera suite aux premières concertations initiées depuis 2014 par la DREAL PACA, maître d'ouvrage du projet, avec les différents acteurs via les phases d'écoute (38 entretiens en 2013 et 27 en 2018), les 16 ateliers de travail communaux ayant associé plus de 100 acteurs et la mobilisation des instances de gouvernance (Comité des élus et Comité technique) associant les représentants de l'Etat, de la Région, du Conseil Départemental, de la Métropole et des communes concernées.

La poursuite de cette démarche constituera un moment fort de réflexion et de maturation collective pour conforter l'expression des attentes du public vis-à-vis du projet et des conditions de son intégration dans son environnement territorial.